

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 10 novembre 1999

Domaine : Élèves

Révisée le : 27 avril 2011

---

## ADMISSION, ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

### ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir admet dans ses écoles les enfants de parent catholique et francophone (conformément à la Charte canadienne des droits et libertés et à l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867).

### BUT

Le Conseil s'engage à établir des conditions d'admission pour les autres élèves dans toutes ses écoles, selon les paramètres suivants :

- a) la capacité des élèves et des parents de communiquer en français;
- b) l'engagement envers la langue française et la culture franco-ontarienne;
  - c) la volonté et le désir de suivre et de respecter les enseignements de l'Église catholique;
  - d) une considération particulière à l'égard :
    - i. des élèves non catholiques dont l'Église catholique reconnaît le baptême (voir l'Annexe 1.1.4);
    - ii. des familles dont les grands-parents ont le statut d'ayant droit;
    - iii. des familles francophiles;
    - iv. des nouveaux arrivants francophones.

Pour toutes les admissions, le Conseil a les attentes suivantes :

- a) un engagement des parents envers le mandat de nos écoles;
- b) une preuve de soutien à notre système scolaire;
- c) une compréhension de l'idéal visé : la capacité linguistique pour communiquer, pour apprendre et pour s'affirmer culturellement.

### À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que les conditions d'admission soient respectées et appliquées de façon uniforme dans toutes les écoles du Conseil.

**À PROSCRIRE**

Le Conseil trouve inacceptable qu'un ou une élève qui ne rencontre pas les conditions d'admission soit admis dans une école du Conseil.

## A. DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES ACCEPTÉES DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES

<b>Église catholique romaine</b>	
<b>Églises catholiques orientales</b>	
Rite d'Alexandrie (syrien de l'ouest (Églises alexandriennes))	Église catholique copte
	Église catholique abyssinienne
Rite d'Antioche (Églises antiochiennes)	Église catholique maronite
	Église catholique syrienne
	Église catholique syro-malankare
Rite byzantin (Églises byzantines)	Église catholique melkite
	Église catholique slovaque
	Église catholique ukrainienne
	Église catholique albanaise
	Église catholique biélorusse
	Église catholique bulgare
	Église catholique grecque
	Église catholique italo-albanaise
	Église catholique yougoslave
	Église catholique russe
	Église catholique roumaine
Église catholique ruthène	
Rite chaldéen (syrien de l'Est) (Églises syro-chaldéennes)	Église catholique chaldéenne
	Église catholique syro-malabare
Rite arménien	Église catholique arménienne

**B. ÉLÈVES NON CATHOLIQUES**

L'admission d'élèves non catholiques peut être considérée s'ils ont été baptisés dans une tradition religieuse dont l'Église catholique reconnaît le baptême, soit :

<b>Églises orientales et orthodoxes</b>	
Église apostolique assyrienne	
Églises orientales	Copte
	Éthiopienne
	Érythréenne
	Syriaque
	Malankare
	Apostolique arménienne
Églises orthodoxes	Constantinople
	Alexandrie
	Antioche
	Jérusalem
	Russe
	Georgienne
	Serbe
	Roumaine
	Bulgare
	Chypriote
	Grecque
	Albanaise
	Polonaise
	Tchèque
Slovaque	
<b>Église anglicane</b>	
<b>Églises protestantes réformées (PLURA)</b>	Luthérienne
	Presbytérienne
	Église unie du Canada